



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2026 ASSOCIATION ULTR'H NANTES

ULTR'H, ASSOCIATION DE SUPPORTERS DU HBC NANTES
5 rue André TARDIEU
44200 NANTES
ultrhbcn@gmail.com

Cher Membre, Cher supporter,

Nous avons le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale de notre association se tiendra le :

**Dimanche 6 juin 2026
A 16h00
Au 26 rue du chapeau berger à VERTOU (44)**

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral du Président et du Vice-Président ;
- Bilan Financier du Président, Rapport comptable de la Trésorière générale et Approbation du budget ;
- Cotisations pour la saison 2026-2027 ;
- Rapport humain et du bénévolat de la Secrétaire générale ;
- Bilan de saison de l'activité de l'association (Animation, Déplacements, Ventes, Développement, Communication, Matériel, Autres) ;
- Relations et liens avec le HBC Nantes ;
- Retour d'expérience des membres, parole libre des adhérents et sujets évoqués par les membres ;
- Vote du budget prévisionnel ;
- Résolutions prises en assemblée pour l'organisation et la gestion des activités de l'association pour l'exercice suivant ;
- Débats libres et clôture.

Informations importantes :

L'assemblée sera légitime à délibérer uniquement si le quorum est respecté (33% des membres présents ou représentés).

Un moment de convivialité vous sera proposé après l'assemblée générale.

Les accompagnateurs, familles et enfants non-membres sont acceptés, mais ne pourront ni prendre la parole ni participer aux votes, sauf si ces derniers sont invités à prendre la parole à valeur consultative par la présidence de séance.

Les membres mineurs à jour de leur cotisation peuvent également prendre part aux votes et aux délibérations.

Compte tenu de l'importance des questions traitées, nous sollicitons votre présence.

Toutefois, en cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par procuration est autorisé, conformément à nos statuts, dans la limite de deux (2) procurations reçues par membre présent. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration (*Annexe n°1*). Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale, en vertu du règlement intérieur. Les formulaires de procuration doivent être signés et renvoyés au Secrétariat de l'association par courrier électronique, au moins 48 heures avant le jour de l'assemblée.

Dans l'attente de notre assemblée générale, la confirmation de votre participation ou de votre absence est demandée en remplissant le formulaire accessible au lien suivant : <https://forms.gle/TTpuJ6QTEL3ZPiGy5>.

Le Président
Mickaël GAIGNARD



Pièces-Jointes :

- Annexe 1 : Formulaire de procuration, en cas d'absence.